

LUXALPHA SICAV en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs

Numéro 78

Dépôt du rapport des liquidateurs judiciaires dans le site internet dédié

Le rapport écrit des liquidateurs judiciaires destiné à informer les actionnaires sur l'état de la liquidation et son évolution depuis le rapport des liquidateurs du 1^{er} décembre 2022 est déposé dans le site internet dédié. Ce rapport a pour objectif de remplacer la tenue physique de l'assemblée générale¹.

Le 20 octobre 2023, les liquidateurs judiciaires ont envoyé une lettre à chaque actionnaire inscrit au registre avec, entre autres, une invitation à faire parvenir d'éventuelles questions aux liquidateurs et le code d'accès à un site internet dédié.

Subséquemment les liquidateurs judiciaires ont reçu des questions, auxquelles ils se sont efforcés de répondre dans leur rapport.

Il est rappelé que l'accès au site internet dédié se fait à partir de www.luxalphainliquidation.lu. Les personnes désirant se connecter devront disposer de leur nom d'utilisateur (*user name*) et du mot de passe (*password*). Le nom d'utilisateur correspond au numéro de leur compte dans le registre de LUXALPHA SICAV, le mot de passe est repris dans la lettre du 20 octobre 2023. Chaque actionnaire inscrit a reçu cette lettre et ces données. Nous suggérons que les investisseurs, qui n'auraient pas encore reçu copie de ces documents de la part de l'actionnaire inscrit dont dépend leur position, les réclament auprès de ce dernier.

Les liquidateurs judiciaires ne peuvent envoyer ces documents directement aux investisseurs.

Luxembourg, le 4 décembre 2023

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA Paul LAPLUME

¹ Suivant jugement du 16 juin 2022 (cf. jugement et communiqué n°76 repris sur le site internet de la liquidation)